

Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs

RAPPORT PRINCIPAL
RECOMMANDATIONS



L'Assemblée a initialement adopté ce rapport en langue anglaise. Cette traduction a été créée à l'aide de l'intelligence artificielle. Ainsi, il pourrait y avoir des différences par rapport à la version originale. En cas de doute, veuillez toujours vérifier la version originale anglaise.

Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs

RAPPORT PRINCIPAL

RECOMMANDATIONS



Manuscrit achevé en avril 2026

Première édition

Ce document ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission européenne.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026

© Union européenne, 2026



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Table des matières

L'ASSEMBLÉE DES JEUNES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS : INTRODUCTION	5
PARTE I : LES LEVIERS CLÉS	7
Levier 1: Réduire les pesticides	8
Ce que nous demandons	8
Actions que nous proposons	8
1. Évaluation rigoureuse, harmonisée et indépendante des risques liés aux pesticides dans l'ensemble de l'UE	8
2. Rediriger le financement agricole pour soutenir les agriculteurs qui n'utilisent pas de pesticides	9
3. Interdire l'utilisation urbaine des pesticides pour protéger les pollinisateurs	9
4. Garantir la cohérence des normes de l'UE en matière de pesticides pour les importations et les exportations	9
5. Besoins de recherche indépendante sur les effets et les alternatives aux pesticides	10
6. Sensibiliser aux dangers de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics et domestiques	10
Levier 2: Transformer l'agriculture	11
Ce que nous demandons	11
Actions que nous proposons	11
7. Faciliter l'accès au métier d'agriculteur	11
8. Un organisme indépendant de la société civile chargé de surveiller les conflits d'intérêts dans l'allocation des fonds	12
9. Diffusion des solutions existantes	12
10. Renforcer l'éducation sur les modèles agricoles durables dans les programmes agricoles existants	12
11. Subventions de l'UE et incitations économiques ciblées en faveur de pratiques agricoles diversifiées	13
12. Protéger l'accès au marché des aliments régénératifs et biologiques produits localement	13
Levier 3: Utilisation des terres et protection des habitats	14
Actions que nous proposons	14
13. Élaboration d'indicateurs pour ce que signifie « espace favorable aux pollinisateurs »	14
14. Soutenir la construction d'infrastructures adaptées aux pollinisateurs dans les villes	15
15. Plateforme européenne pour la gestion de l'utilisation des sols	15
16. Soutenir une conception urbaine favorable aux pollinisateurs	15
17. Promouvoir les corridors écologiques dans les contextes urbains et ruraux	15
18. Promouvoir le développement rural	15
PARTE II : CONDITIONS DE SUCCÈS	17
Attribution des fonds	18
Actions que nous proposons	18
19. Utiliser des incitations économiques pour rendre les produits favorables aux pollinisateurs plus accessibles et abordables	18
20. Utiliser un financement dédié pour transformer la recherche sur les pollinisateurs en sensibilisation du public et en changement pratique	18
21. Aligner la politique agricole commune (PAC) sur la transition vers un modèle agricole plus durable	19
22. Développer des politiques européennes pour encourager les banques à financer la transition écologique des exploitations	19

Sensibilisation et changement culturel	20
Actions que nous proposons	20
23. Ajouter des connaissances sur le déclin des pollinisateurs au programme scolaire commun	20
24. Curriculum, complété par la Semaine verte, pour sensibiliser aux pollinisateurs	20
25. Branding favorable aux pollinisateurs	20
Suivi	21
Actions que nous proposons	21
26. Mettre en place un organisme d'audit indépendant et public sur l'application des règles actuelles de protection des pollinisateurs (au niveau de l'UE et des États membres)	21
27. Établir un système de financement permanent pour assurer un suivi indépendant et scientifique	21
28. Surveillance systématique et indépendante des pollinisateurs afin d'évaluer l'état actuel de la population et le bien-être général des pollinisateurs	21
Application, mise en œuvre et groupes d'intérêt	22
Actions que nous proposons	22
29. Sanctions en cas de corruption	22
30. Rapport annuel sur l'état des pollinisateurs	23
31. Un dialogue à plusieurs niveaux entre les parties prenantes sur les pollinisateurs dans chaque État membre	23
32. Renforcement du registre de transparence de l'UE	23
PARTE III : RECOMMANDATIONS SUR L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES JEUNES CITOYENS	25
Déclaration sur le rôle des jeunes citoyens dans la gouvernance de la biodiversité	26
A. Objet, mandat et fonctions	27
B. Composition, sélection et rotation	27
C. Conception délibérative	28
D. Connaissances	28
E. Communication	29
F. Lien avec les autorités nationales	29
G. Lien avec les autorités de l'UE	30

L'ASSEMBLÉE DES JEUNES CITOYENS SUR LES POLLINISATEURS

INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats de l'Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs, organisée par la Commission européenne. Il répond à un défi d'une importance majeure pour l'Union européenne (UE) : le déclin des insectes pollinisateurs sauvages, qui menace la disponibilité de la nourriture, notre prospérité future et la nature elle-même. Dans ce contexte, la Commission a invité les jeunes citoyens à réfléchir à une question centrale pour l'avenir écologique de l'Europe : **comment inverser le déclin des pollinisateurs sauvages ?**

Pour répondre à cette question, l'Assemblée a réuni 100 jeunes Européens sélectionnés au hasard âgés de 18 à 29 ans, provenant des 27 États membres de l'UE, pour discuter du sujet et proposer des actions politiques. Leur travail s'est déroulé sur six mois, de septembre 2025 à mars 2026, dans le cadre d'un processus combinant trois sessions sur place à Bruxelles, deux réunions en ligne et deux débats en ligne plus larges et un engagement volontaire au sein de quatre groupes de travail, créant ainsi un espace d'apprentissage, de délibération et de réflexion collective à travers diverses expériences et perspectives. Au cours du projet, les membres de l'Assemblée ont eu l'occasion d'engager des discussions et des échanges avec des experts, des parties prenantes et des fonctionnaires travaillant sur ce sujet.

Dès le début de leurs délibérations, les jeunes membres de l'Assemblée ont abordé le déclin des pollinisateurs non pas comme un problème environnemental unique, mais comme un défi systémique enraciné dans la façon dont nos sociétés produisent de la nourriture, utilisent les terres, allouent des fonds publics et régissent les transitions écologiques.

Plutôt que d'isoler les causes ou de proposer des solutions fragmentées, ils ont souligné que le déclin des pollinisateurs résulte de dynamiques interconnectées. L'agriculture, l'utilisation des pesticides, l'aménagement du territoire, la protection de la biodiversité, les mécanismes de financement, les normes culturelles et la prise de décision politique

ont été identifiés par l'Assemblée comme des domaines d'action clés pour lutter contre le déclin des pollinisateurs et classés par ordre de priorité compte tenu du temps limité disponible pour élaborer des recommandations. L'Assemblée a considéré que ces sujets étaient étroitement liés à d'autres facteurs du déclin des pollinisateurs, tels que le changement climatique et les espèces envahissantes. Bien que l'Assemblée n'ait pu débattre de ces deux derniers facteurs de déclin en raison de contraintes de temps, ils devraient être pris en considération dans de futures délibérations. Il a donc été jugé insuffisant de traiter un domaine isolément et, dans certains cas, contre-productif.

Cette compréhension systémique a façonné à la fois le contenu et la structure du rapport final. La structure du rapport final a reposé sur une analyse détaillée des débats des sessions 1 et 2 de l'Assemblée.



En conséquence, ce rapport s'articule autour de trois leviers clés et conditions de succès. Les trois leviers sont la réduction des pesticides, la transformation de l'agriculture et de l'utilisation des terres et la protection des habitats (**Partie I**). Ces leviers ne sont pas des domaines politiques isolés, mais des points d'entrée dans le même système. Chacun affecte les autres, et les progrès dans un domaine dépendent de la cohérence avec le reste. En les qualifiant de « leviers », l'Assemblée a délibérément évité la pensée cloisonnée et s'est concentrée sur les domaines dans lesquels l'intervention peut générer un changement systémique.

Ce rapport indique également clairement qu'il ne suffit pas d'identifier trois niveaux clés si les conditions adéquates ne sont pas réunies pour qu'ils réussissent dans la pratique. Pour cette raison, il expose les points de vue de l'Assemblée sur les trois conditions transversales du changement suivantes : i) l'allocation des fonds, ii) la sensibilisation et le changement culturel, iii) le suivi et iv) l'application, la mise en œuvre et le rôle des groupes d'intérêt (**partie II**).

Enfin, ce rapport doit également être lu en parallèle avec le deuxième objectif du processus. L'Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs a été conçue comme un projet pilote pour une Assemblée permanente des jeunes citoyens sur la biodiversité. Et qui mieux que les jeunes eux-mêmes pour concevoir leur propre Assemblée citoyenne permanente ?

Les membres de l'Assemblée ont donc été invités à délibérer sur les politiques visant à inverser **le déclin des pollinisateurs, ainsi qu'à réfléchir au rôle que les jeunes devraient jouer dans la gouvernance de la biodiversité** et aux conditions permettant de transformer ce projet pilote en une structure participative durable (**Partie III**). S'appuyant sur leurs expériences en tant que membres de l'Assemblée, ils ont produit, en plus de leur vision et leurs actions sur les pollinisateurs, sept

recommandations pour s'assurer qu'ils ont leur mot à dire sur les questions de biodiversité à l'avenir. La partie III du rapport ne présente pas de modèle unique et prêt à l'emploi pour la participation des jeunes à la gouvernance de la biodiversité. Au lieu de cela, il reflète les délibérations de l'Assemblée sur les conditions politiques nécessaires à la contribution des citoyens pour influencer de manière significative la prise de décision à long terme.

Pris ensemble, les objectifs, les actions et les recommandations contenus dans ce rapport reflètent les préoccupations, les priorités et les ambitions d'un ensemble diversifié de jeunes Européens concernant l'avenir de la biodiversité en Europe.

L'ensemble du contenu des parties I à III du présent rapport est le résultat des délibérations des membres de l'Assemblée et a été adopté lors de la plénière de l'Assemblée le 8 mars 2026. Chaque objectif, action et recommandation a été approuvé individuellement par un vote à la majorité des deux tiers. En ce qui concerne le point F) de la partie III, les membres de l'Assemblée ont précisé que les membres élus se verraient accorder un rôle consultatif lors de la prochaine Assemblée.

De plus amples informations sur le processus et les résultats de l'Assemblée sont disponibles dans les deux rapports ci-joints:

- **Le rapport d'accompagnement sur la justification des recommandations** fournit des informations contextuelles sur lesquelles reposent les recommandations proposées et mentionne les actions proposées qui n'ont pas été adoptées.
- **Rapport d'accompagnement sur la conception du processus** décrit de manière détaillée la manière dont le processus de l'Assemblée a été conçu.

PARTE I :

LES LEVIER CLÉS



European Peacock Butterfly (Aglais io).
Chiny, Belgium. Picture by Grégoire Dubois



Levier 1: Réduire les pesticides

Ce que nous demandons

Nous pensons que l'utilisation des pesticides doit être réduite car elle est très nocive pour les pollinisateurs, la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine. Dans le même temps, ce changement devrait être mis en œuvre rapidement, étape par étape, de manière contrôlée et scientifique, afin qu'il soit efficace et gérable pour les agriculteurs et les systèmes de production alimentaire.

Notre objectif à long terme est un système de production agricole dans lequel les pesticides ne sont plus nécessaires parce que des alternatives efficaces ont été établies et rendues accessibles. Nous soutenons donc la réduction la plus forte possible de l'utilisation des pesticides, dans le but d'atteindre une élimination presque complète au moyen d'étapes claires et d'un soutien approprié aux agriculteurs, ce qui signifie une réduction de 50 % d'ici à 2030 et de 90 % d'ici à 2040.



Actions que nous proposons

ACTION 1

Évaluation rigoureuse, harmonisée et indépendante des risques liés aux pesticides dans l'ensemble de l'UE

Promouvoir une évaluation rigoureuse, harmonisée et indépendante des risques liés aux pesticides dans l'ensemble de **l'Union Européenne** (UE), en veillant à ce que les évaluations tiennent pleinement compte des :

- Impacts sur la santé humaine.
- Impacts sur les pollinisateurs et les écosystèmes.
- Effets combinés ou « cocktail » de pesticides multiples.

Afin de renforcer la base scientifique de la réglementation et de la prise de décision, **l'UE** devrait soutenir et financer activement la recherche indépendante, en étroite collaboration avec les instituts de recherche publics et les centres scientifiques, **tels que le Centre commun de recherche de la Commission européenne**.

Cette initiative devrait également :

- Améliorer la formation des experts scientifiques.
- Renforcer la coopération entre les chercheurs publics et privés.
- Accroître la transparence afin que les citoyens puissent vérifier quels pesticides sont présents dans les produits.
- Soutenir le développement de solutions de remplacement plus sûres, y compris les engrais organiques.

ACTION 2

Rediriger le financement agricole pour soutenir les agriculteurs qui n'utilisent pas de pesticides

Dans le même temps, le financement agricole devrait être réorienté pour soutenir les agriculteurs qui n'utilisent pas de pesticides, afin que les subventions soient plus efficacement ciblées sur des pratiques durables et exemptes de pesticides et récompensent ceux qui adoptent des méthodes respectueuses de l'environnement.

Cet objectif pourrait être atteint grâce à des mécanismes de financement gérés **par la Direction Générale pour l'Agriculture et le Développement Rural de la Commission européenne**, qui pourraient allouer des fonds et un soutien financier aux agriculteurs qui adoptent des méthodes agricoles durables.

ACTION 3

Interdire l'utilisation urbaine des pesticides pour protéger les pollinisateurs

Introduire des politiques qui interdisent l'utilisation des pesticides dans les zones urbaines, en particulier dans les jardins, les espaces verts publics et les ménages.

Les conseils locaux et les autorités locales/municipales devraient mettre en œuvre et faire respecter ces interdictions. Cette mesure réduirait l'exposition inutile tout en encourageant des solutions de remplacement plus sûres et plus respectueuses de l'environnement pour la lutte antiparasitaire urbaine.

ACTION 4

Garantir la cohérence des normes de l'UE en matière de pesticides pour les importations et les exportations

Nous soulignons la dimension mondiale de cette question : l'Europe consomme de nombreux produits importés d'autres pays, tandis que les agriculteurs européens opèrent sur un marché mondial. Par conséquent, les produits importés devraient respecter les mêmes normes en matière de pesticides que celles appliquées au sein de l'UE. Cela contribuerait à :

- Garantir des conditions de concurrence équitables pour les agriculteurs européens.
- Éviter d'externaliser les incidences sur l'environnement et la santé vers des pays tiers.
- Rendre la politique de l'UE en matière de pesticides plus cohérente.
- Promouvoir la consommation de produits locaux.
- Encourager les liens directs entre les agriculteurs, les détaillants et les consommateurs.

Dans le même temps, nous reconnaissons une autre contradiction : certains pesticides dont l'utilisation est interdite au sein de l'UE sont toujours produits en Europe et exportés vers des pays tiers. Cela devrait également être interdit dans le cadre d'une approche globale de la réduction des pesticides.



YCAP MAP
our participants



La Commission européenne, notamment la Direction générale pour le commerce et la sécurité économique, doit revoir la règle relative à l'importation dans le cadre des accords commerciaux, tandis que le **Conseil européen** doit approuver cette orientation générale..

ACTION 5

Besoins de recherche indépendante sur les effets et les alternatives aux pesticides

Nous devons ancrer toutes les mesures, y compris les interdictions et les incitations, dans les résultats scientifiques. Il convient donc de mener des recherches indépendantes sur :

- Les effets des pesticides sur tous les pollinisateurs et autres animaux sauvages.
- Les effets combinés de plusieurs substances (« effets cocktail »).
- Effets à long terme et non létaux.

Un deuxième pilier de la recherche devrait se concentrer sur les alternatives écologiques aux pesticides qui ne sont pas nocifs pour l'environnement. Leur efficacité doit être évaluée afin de déterminer si elles sont viables pour les agriculteurs. Les entreprises de pesticides devraient disposer de suffisamment de temps pour effectuer la transition de leur production conformément au calendrier d'élimination presque complète des pesticides.

Nous devons également veiller à ce que chaque **État membre de l'UE** mène suffisamment de recherches locales et à ce que ce processus soit piloté par **l'UE** plutôt que par des entreprises privées produisant des pesticides et ayant un intérêt à leur approbation.

Les acteurs politiques doivent tenir compte des résultats de la recherche et veiller à ce qu'ils aient un effet concret dans la pratique.

L'UE devrait soutenir et coordonner la recherche indépendante en établissant des lignes directrices à l'intention **des États membres de l'Union européenne** et en commandant des études par l'intermédiaire d'institutions telles que **l'Autorité européenne de sécurité des aliments**. La recherche doit rester strictement indépendante de l'influence de l'industrie, avec une séparation claire entre les entreprises de pesticides et les instituts de recherche.

ACTION 6

Sensibiliser aux dangers de l'utilisation des pesticides dans les espaces publics et domestiques

La sensibilisation et le partage d'informations doivent être renforcés afin de décourager l'utilisation préventive inutile des pesticides, en particulier dans l'agriculture et en particulier dans les environnements non agricoles et non industriels tels que les espaces publics, urbains et domestiques. Cela serait conforme à l'idée de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, selon laquelle les pesticides sont utilisés le moins possible en fonction des besoins. **Les parties prenantes, y compris les particuliers, doivent être informées** des dangers de l'utilisation des pesticides et des coûts sociétaux, en particulier dans les contextes agricoles, non industriels et/ou non agricoles.

Les acteurs responsables devraient inclure les **autorités locales, régionales et nationales**, afin que les mesures puissent être adaptées aux cultures, aux conditions environnementales et au climat propres à chaque site.





Levier 2: Transformer l'agriculture

Ce que nous demandons

Nous appelons à une transformation progressive du modèle agricole européen en faveur de la protection des pollinisateurs. La transformation devrait se faire vers une agriculture plus verte, plus respectueuse de la biodiversité, plus écologique et plus régénératrice, en s'éloignant progressivement des monocultures traditionnelles. Il repose sur divers systèmes agricoles, notamment une réduction significative des pesticides, des rotations des cultures, des terres en jachère et l'intégration d'habitats pour les pollinisateurs dans les paysages agricoles.

Nous pensons que ce changement devrait être progressif et régulier, et non soudain ou brutal, afin de maintenir le soutien de l'opinion publique et de rendre la transition viable dans la pratique. La transition devrait se faire dans un délai de 20 ans ou moins avec des étapes intermédiaires de 5 ans.

Nous soutenons un changement à l'échelle de la société, non seulement un changement technique, s'appuyant sur l'évolution de la recherche, car ce qui est en jeu, ce ne sont pas seulement les méthodes agricoles, mais aussi l'avenir de la production alimentaire, des écosystèmes et des pollinisateurs.

Nous pensons que cette transformation doit se faire avec les agriculteurs, pas sans eux. Les agriculteurs devraient être associés à la prise de décision et bénéficier d'un soutien financier, d'un soutien technique,

d'une sensibilisation et d'un partage de la charge, plutôt que d'être laissés seuls à supporter la charge du changement. Cela nécessite également que la profession agricole devienne plus attrayante.

Nous soutenons cette transition car la protection des pollinisateurs et des écosystèmes est essentielle à la sécurité alimentaire à long terme. Il est important d'accroître la sécurité alimentaire en améliorant la qualité des aliments produits. Le changement devrait être motivé par une prise de conscience publique de ce qui pourrait être perdu.

Actions que nous proposons

ACTION 7.

Facilitez l'accès au métier d'agriculteur

Les États membres de l'UE devraient mettre en place un bureau pour aider les jeunes agriculteurs et soutenir les jeunes qui souhaitent devenir agriculteurs.

Ce bureau peut offrir de l'aide à la recherche de terres (par le biais d'appels d'offres par exemple) ou de l'aide lors de la reprise de fermes d'aînés (en réduisant la paperasserie). Il peut également offrir aux jeunes agriculteurs des conseils sur les pratiques agricoles durables et sur la manière d'améliorer l'équilibre travail/vie (week-ends gratuits, vacances, garde d'enfants, ...).

ACTION 8.

Un organisme indépendant de la société civile chargé de surveiller les conflits d'intérêts dans l'allocation des fonds

Il faut un organisme indépendant composé **d'organisations de la société civile** pour soutenir l'allocation des fonds.

Cet organe serait chargé de formuler des recommandations à l'intention des institutions de l'UE. Ces recommandations seraient contraignantes et le non-respect de celles-ci entraînerait des conséquences. Il aurait un pouvoir d'exécution.

ACTION 9

Diffusion des solutions existantes

La diffusion des solutions et pratiques existantes (telles que la priorité accordée à la surveillance des organismes nuisibles et aux méthodes de lutte biologique ou mécanique avant le recours aux pesticides) devrait être financée par **l'UE et les autorités nationales**.

Les agriculteurs doivent faire une éducation obligatoire sur ces pratiques et faire de l'éducation une exigence pour demander un financement pour mettre en œuvre ces pratiques.

ACTION 10

Renforcer l'éducation sur les modèles agricoles durables dans les programmes agricoles existants

Les programmes agricoles existants devraient être transformés afin de mieux intégrer l'éducation aux incidences écologiques des pratiques agricoles et d'accroître l'exposition des futurs agriculteurs à des modèles agricoles diversifiés et durables. Les programmes de formation agricole devraient comprendre des modules spécifiques expliquant les conséquences environnementales des différents systèmes agricoles et l'importance de protéger les écosystèmes, y compris les pollinisateurs.

Cette réforme devrait non seulement introduire de nouveaux contenus, mais aussi mettre à jour et adapter les programmes actuels afin que les futurs agriculteurs soient formés aux techniques agricoles durables. L'éducation agricole devrait également contribuer à rendre l'agriculture plus attrayante pour les nouvelles générations, en mettant en évidence des modèles agricoles innovants et respectueux de l'environnement et en encourageant davantage de personnes à entrer dans la profession. Il convient de mieux faire connaître les raisons de la transformation des modèles agricoles.

Les écoles agricoles et les établissements de formation devraient mettre en œuvre ces changements dans leurs programmes, avec le soutien des **gouvernements nationaux**. Les gouvernements devraient également encourager les partenariats entre **les établissements de formation, les agriculteurs et les organismes de recherche** afin de veiller à ce que les techniques durables les plus récentes soient intégrées dans l'enseignement agricole. La **Commission européenne** et **les États membres** de l'UE devraient réformer et mettre en œuvre la Politique Agricole Commune de l'UE (PAC) afin de mieux soutenir cette transition en tenant compte des sensibilités locales dans le système de notation. Les États membres devraient intégrer ces objectifs dans leurs plans stratégiques nationaux relevant de la PAC et veiller à ce que les mécanismes de financement reflètent les objectifs de durabilité. **Les autorités régionales** devraient également jouer un rôle dans l'adaptation de la mise en œuvre aux réalités agricoles locales, aux conditions des sols et aux besoins environnementaux.



ACTION 11

Subventions de l'UE et incitations économiques ciblées en faveur de pratiques agricoles diversifiées

L'UE devrait subventionner de nouvelles solutions agricoles pour inciter les acteurs de l'industrie durable à se développer, tandis que les agriculteurs devraient bénéficier d'une période d'ajustement plus longue soutenue par des fonds de l'UE pendant qu'ils modifient leurs pratiques. Les agriculteurs devraient également bénéficier d'une période de moins d'impôts pour leur donner un avantage sur le marché.

Introduire des incitations économiques ciblées pour soutenir les pratiques agricoles qui améliorent la biodiversité et protègent les pollinisateurs. Ces incitations devraient récompenser des pratiques concrètes telles que la rotation des cultures, des systèmes de culture diversifiés et la mise en jachère d'une partie des terres agricoles, qui contribuent à des écosystèmes plus sains et à des paysages agricoles plus résilients.

Le soutien financier devrait être fondé sur la taille des exploitations et le type de modèle agricole.

Pour garantir l'efficacité de ces incitations, il convient d'effectuer un suivi régulier et des contrôles sur le terrain afin d'évaluer si les mesures sont correctement mises en œuvre et présentent des avantages pour l'environnement. Ce suivi devrait être harmonisé entre les États membres.

ACTION 12

Protéger l'accès au marché des aliments régénératifs et biologiques produits localement

L'agriculture régénérative locale devrait être mieux soutenue sur le marché. Le renforcement du lien entre les agriculteurs et les consommateurs locaux grâce aux produits locaux peut contribuer à rendre les systèmes alimentaires plus respectueux des pollinisateurs, plus durables et plus résilients. Dans le même temps, si les denrées alimentaires produites par l'agriculture biologique et régénérative augmentent dans l'UE, il est important de veiller à ce que ces produits puissent effectivement atteindre le marché. Cela peut être difficile lorsqu'ils doivent concurrencer des importations moins chères produites par des monocultures à grande échelle en dehors de l'UE, ce qui peut faire baisser les prix et rendre la production écologique locale moins viable.

Les politiques commerciales et d'importation devraient donc contribuer à faire en sorte que les denrées alimentaires produites écologiquement au sein de l'UE ne soient pas exclues du marché par des importations moins chères en provenance de l'extérieur de l'UE. Des mesures telles que la taxation ou les droits de douane pourraient être utilisées pour créer des conditions de marché plus équitables, de sorte que les denrées alimentaires régénératives et biologiques produites localement puissent être vendues à un prix compétitif et atteindre plus facilement les consommateurs.

Le Conseil européen, qui décide des grandes lignes des accords commerciaux, **la Commission européenne**, en particulier **la Direction générale pour le Commerce et la Sécurité économique**, et **les gouvernements nationaux** pour la mise en œuvre.





Levier 3: Utilisation des terres et protection des habitats

Ce que nous demandons

Nous appelons à ce que toutes les terres, qu'elles soient urbaines, rurales, agricoles ou inutilisées, deviennent favorables aux pollinisateurs grâce à une approche progressive jusqu'en 2050. Cela nécessite à la fois de renaturer les terres et de gérer les zones existantes de manière respectueuse des pollinisateurs. Plus précisément, 15% devraient devenir favorables aux pollinisateurs d'ici 2030 pour arrêter le déclin des pollinisateurs, 20% jusqu'en 2035 pour inverser le déclin des pollinisateurs et une approche étape par étape jusqu'à ce que toutes les terres soient favorables aux pollinisateurs en 2050 pour s'assurer que les populations de pollinisateurs ne sont plus menacées. Ces objectifs spécifiques devraient être confirmés par les connaissances scientifiques, en tenant compte du contexte, et réévalués tous les cinq ans (avant la fin de chaque cycle de mise en œuvre).

Nous reconnaissons le compromis entre les besoins de développement et la protection de l'environnement. Nous croyons que la meilleure approche est celle qui équilibre la responsabilité écologique avec les réalités pratiques. Nous sommes favorables à une approche progressive, étape par étape, et reconnaissons que la crise du logement doit être traitée en même temps que

la crise des pollinisateurs. Nous soutenons l'utilisation plus intelligente des terres que nous occupons déjà.

Nous pensons que les politiques d'utilisation des terres devraient reconnaître les différentes perspectives et tenir compte des différences entre les villes et les villages, ainsi que des questions connexes telles que le tourisme. Nous croyons également que le développement devrait profiter aux communautés urbaines et rurales et aider à créer des environnements durables et accueillants pour tous ceux qui y vivent.

Actions que nous proposons

ACTION 13

Élaboration d'indicateurs pour ce que signifie « espace favorable aux pollinisateurs »

Pour mesurer la réalisation des objectifs, les **experts nationaux et européens et les universités** doivent créer des indicateurs pour ce qui peut être considéré comme une ville, une zone et une infrastructure respectueuses des pollinisateurs.

ACTION 14

Soutenir la construction d'infrastructures adaptées aux pollinisateurs dans les villes

L'UE, en collaboration avec les États membres, les régions et les villes, devrait établir des normes et des indicateurs durables pour les nouvelles infrastructures urbaines, assortis de lignes directrices et d'incitations claires, afin de créer de véritables habitats favorables aux pollinisateurs dans les villes.

ACTION 15

Plateforme européenne pour la gestion de l'utilisation des sols

Nous appelons à la création d'une plateforme financée par l'UE qui cartographie et rassemble les données de toutes les villes européennes en ce qui concerne les possibilités de développement de l'utilisation des terres favorable aux pollinisateurs. Il s'agit d'un outil permettant aux décideurs aux niveaux national et local d'identifier le potentiel d'une gestion de l'utilisation des terres plus respectueuse des pollinisateurs et d'une base pour aider les propriétaires fonciers à rendre leur propriété plus respectueuse des pollinisateurs.

Grâce à cette plateforme, des orientations devraient également être données sur la création d'une utilisation des terres respectueuse des pollinisateurs. Ces orientations devraient s'appuyer sur une étude analysant les nécessités d'une gestion de l'utilisation des terres respectueuse des pollinisateurs.

ACTION 16

Soutenir une conception urbaine favorable aux pollinisateurs

Il convient de verdir les structures et les espaces publics existants afin de les rendre plus respectueux des pollinisateurs, au moyen de façades vertes et d'autres conceptions intégrées à la nature. Les bâtiments publics, tels que les écoles, les hôpitaux et les logements sociaux, devraient montrer l'exemple, avec le soutien des **États membres de l'UE, des villes et des autorités publiques**.

Ces mesures devraient créer de véritables habitats favorables aux pollinisateurs, y compris davantage d'espaces naturels dans les villes, plutôt que de se limiter à des espaces verts ornementaux ou décoratifs, et devraient également lutter contre la pollution lumineuse et sonore.

ACTION 17

Promouvoir les corridors écologiques dans les contextes urbains et ruraux

L'UE devrait fournir un financement pour promouvoir les corridors écologiques qui soutiennent les pollinisateurs et la biodiversité de manière plus large. Ces corridors devraient couvrir à la fois les contextes urbains et ruraux, y compris la transformation des bâtiments abandonnés et des zones inutilisées. **Les gouvernements et les pouvoirs publics** devraient prendre l'initiative, tandis que les **États membres de l'UE, les régions et les municipalités** devraient soutenir la mise en œuvre dans leur contexte local.

Les experts devraient fournir des orientations sur la meilleure façon de créer ces corridors.

ACTION 18

Promouvoir le développement rural

Les conditions et les infrastructures rurales devraient être améliorées afin de rendre la vie dans les zones rurales plus attrayante et de contribuer à réduire la pression sur les villes. Cela devrait inclure l'amélioration des services et des transports publics, tout en tenant compte de la pression exercée par le secteur du tourisme sur l'utilisation des terres. Une meilleure réglementation de l'utilisation des terres est nécessaire pour éviter de nouveaux dommages aux écosystèmes et aux habitats des pollinisateurs.

Les **institutions de l'UE** devraient fournir le cadre général et le soutien; **les gouvernements nationaux** devraient améliorer les conditions et services en milieu rural. **Les autorités régionales et locales** devraient mettre en œuvre ces mesures en fonction de leur contexte.





PARTE II :

CONDITIONS DE SUCCÈS



Florentine Wool-carder Bee (*Anthidium florentinum*),
Lombardy, Italy. Picture by Gregoire Dubois

Attribution des fonds

Ce que nous demandons

Une orientation claire a émergé autour de l'idée que le financement public devrait soutenir activement la transition écologique plutôt que le statu quo. Le financement est considéré comme un levier pour :

- Récompenser les pratiques durables.
- Réduire les risques pour ceux qui changent.
- Aligner les incitations économiques sur les objectifs environnementaux.
- Veiller à ce que les financements destinés à protéger les pollinisateurs soutiennent non seulement les agriculteurs, mais aussi l'ensemble de l'écosystème agricole, y compris les acteurs économiques, la recherche, l'éducation et la sensibilisation du public, afin que les connaissances scientifiques, les pratiques durables et la consommation responsable se renforcent mutuellement.

Actions que nous proposons

ACTION 19

Utiliser des incitations économiques pour rendre les produits favorables aux pollinisateurs plus accessibles et abordables

Allouer un financement spécifique et des incitations économiques pour encourager les acteurs économiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à rendre les produits biologiques respectueux des pollinisateurs plus accessibles et abordables. Ces produits devraient avoir le même prix ou un prix inférieur à celui des produits issus de l'agriculture conventionnelle. Les entreprises jouent un rôle clé dans la transformation du système agricole et alimentaire, les mécanismes financiers devraient soutenir la promotion et la distribution de produits issus de l'agriculture biologique ou de pratiques respectueuses des pollinisateurs.

Cela devrait inclure des mesures tout au long de la chaîne d'approvisionnement :

- Réduire les coûts de transport de ces produits, notamment en abaissant certaines taxes et en encourageant un approvisionnement et une distribution davantage axés sur le niveau local.
- Encourager les supermarchés par des incitations économiques à promouvoir plus visiblement les produits biologiques et respectueux des pollinisateurs dans les magasins.

- Créer des fonds dédiés pour s'assurer que ces produits ne sont pas plus chers que les produits nocifs pour les pollinisateurs.
- Soutenir la demande des consommateurs par des mesures fiscales, telles que la réduction ou la suppression de la TVA sur les produits biologiques ou respectueux des pollinisateurs, ou par d'autres réductions fiscales en fonction des systèmes fiscaux nationaux.

L'Union européenne et les États membres devraient créer les mécanismes financiers, les incitations fiscales et les cadres réglementaires nécessaires pour soutenir ces changements. **Les supermarchés, les entreprises du secteur alimentaire** et les autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire devraient mettre en œuvre ces mesures en donnant la priorité aux produits respectueux des pollinisateurs et en les promouvant, tandis que les consommateurs sont encouragés à soutenir ces produits dans leurs choix d'achat.

ACTION 20

Utiliser un financement dédié pour transformer la recherche sur les pollinisateurs en sensibilisation du public et en changement pratique

Allouer un financement spécifique pour veiller à ce que la recherche scientifique sur les pollinisateurs informe efficacement la société et soutienne des changements concrets dans les pratiques. Cela devrait suivre une approche cyclique. Il devrait s'agir notamment des éléments suivants :

- Assurer un financement à long terme de la recherche sur les pollinisateurs et la biodiversité, afin de soutenir les connaissances scientifiques, l'innovation technologique et le développement de solutions qui réduisent les pressions sur les pollinisateurs.
- Soutenir les intermédiaires tels que les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) et les organisations de médias afin qu'ils puissent traduire les résultats scientifiques en informations accessibles au grand public, y compris au moyen de campagnes d'information du public et d'initiatives de communication scientifique.
- Veiller à ce que les résultats de la recherche atteignent les acteurs les plus directement concernés, en particulier les agriculteurs, afin qu'ils puissent intégrer de nouvelles connaissances et pratiques dans leurs activités, notamment en renforçant le transfert de connaissances entre les chercheurs, les services de conseil et les agriculteurs.

Le financement public du secteur agricole devrait également inclure des conditions et des incitations encourageant l'adoption de pratiques plus respectueuses des pollinisateurs, afin que les connaissances scientifiques soient effectivement mises en œuvre dans la pratique : dans les programmes éducatifs et les activités pédagogiques pour les enfants (par exemple : jardins dans les écoles, fermes pédagogiques, etc.), car des générations futures éduquées sont essentielles.

La Commission européenne et les États membres de l'UE devraient allouer des fonds aux programmes de recherche, aux initiatives de communication scientifique et aux mécanismes de transfert de connaissances. **Les instituts de recherche, les ONG et les médias** devraient diffuser les connaissances scientifiques auprès du public, tandis que **les services de conseil agricole et les parties prenantes concernées** devraient contribuer à garantir que les nouvelles connaissances et innovations sont effectivement mises en œuvre dans la pratique.

ACTION 21

Aligner la politique agricole commune (PAC) sur la transition vers un modèle agricole plus durable

La transition vers un modèle agricole plus durable devrait porter à la fois sur l'échelle des exploitations et sur le type d'agriculture en place, en particulier les monocultures à grande échelle qui ont des incidences importantes sur les écosystèmes. Dans l'ensemble, le soutien de la PAC devrait encourager activement le passage à des pratiques agricoles qui réduisent les monocultures, diversifient l'utilisation des terres et contribuent à la protection des pollinisateurs et des écosystèmes.

Les mesures de la PAC devraient donc soutenir les exploitations plus petites et plus diversifiées, qui s'appuient souvent sur des pratiques plus favorables à la biodiversité, tout en introduisant des conditions environnementales plus strictes pour les grandes exploitations, en particulier celles fondées sur des monocultures intensives.

- Le soutien de la PAC devrait également aller au-delà d'une logique essentiellement axée sur la surface, de sorte que le financement public ne récompense pas principalement la quantité de terres cultivées, mais reflète mieux la contribution réelle des exploitations à la biodiversité et à la protection des pollinisateurs.
- Dans cette perspective, la PAC pourrait introduire un système de notation équitable et transparent fondé sur des critères écologiques, tels qu'une utilisation réduite des pesticides, des pratiques respectueuses de la biodiversité, la préservation de l'habitat et une utilisation plus diversifiée des terres.
- Ce système devrait s'appuyer sur un suivi indépendant effectué par un organisme externe, afin de réduire les risques de fraude, de corruption et d'écoblanchiment.

- La PAC devrait également tenir compte de l'évolution des exploitations au fil du temps, en veillant à ce que les exploitations qui passent de petites à de grandes exploitations continuent de satisfaire aux exigences en matière de durabilité et à ce que le financement public reste aligné sur les objectifs environnementaux.

Le soutien de la PAC devrait également fournir une aide ciblée aux agriculteurs vulnérables et à ceux qui commencent ou envisagent de commencer une transition vers des pratiques plus durables ou biologiques, y compris un soutien visant à compenser les pertes temporaires de revenus ou de rendement au cours de la période de transition.

La Commission européenne et les États membres de l'UE devraient réformer et mettre en œuvre la PAC afin de mieux soutenir cette transition en tenant compte des sensibilités locales dans le système de notation. **Les États membres de l'UE** devraient intégrer ces objectifs dans leurs plans stratégiques nationaux relevant de la PAC et veiller à ce que les mécanismes de financement reflètent les objectifs de durabilité. **Les autorités régionales** devraient également jouer un rôle dans l'adaptation de la mise en œuvre aux réalités agricoles locales, aux conditions des sols et aux besoins environnementaux.

ACTION 22

Développer des politiques européennes pour encourager les banques à financer la transition écologique des exploitations

Nous recommandons que les **institutions de l'UE et les États membres** réglementent et orientent les banques privées et les banques d'investissement publiques afin qu'elles soutiennent mieux la transition écologique des exploitations, notamment en exigeant qu'elles consacrent un pourcentage minimal de leurs prêts agricoles aux agriculteurs qui mettent en œuvre des pratiques écologiques, et qu'elles augmentent progressivement ce pourcentage conformément aux objectifs de la transition écologique, car, dans certains cas, les banques sont réticentes à financer la transition écologique des exploitations, même si de nombreux agriculteurs souhaitent effectuer cette transition et ont besoin d'avoir accès à des prêts pour ce faire. Les prêts ne sont pas la principale source de financement, mais ils peuvent représenter une grande partie du soutien financier nécessaire aux agriculteurs.

La politique publique est également importante. Lorsque les politiques européennes et nationales n'envoient pas un signal fort et stable en faveur d'une agriculture durable, cela peut décourager les investissements tant publics que privés.

Les institutions de l'UE et les États membres de l'UE, en particulier pour réglementer les banques et définir le cadre, ainsi que les banques privées et les banques d'investissement publiques..

Sensibilisation et changement culturel

Ce que nous demandons

Nous considérons la sensibilisation et le changement culturel comme des processus à long terme qui doivent accompagner et être soutenus par des mesures politiques.

Nous appelons à sensibiliser à l'importance des pollinisateurs et à la question du déclin des pollinisateurs, y compris en ce qui concerne la production alimentaire, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Ces efforts devraient favoriser une perception positive des pollinisateurs et susciter chez les citoyens un sentiment d'urgence à agir. Il devrait inclure des outils concrets pour la mobilisation individuelle et communautaire.

Il est essentiel d'atteindre ceux qui ne s'intéressent pas actuellement à la question du déclin des pollinisateurs et de tenir compte de groupes cibles variés lors de la planification d'activités de sensibilisation (par exemple, les enfants par rapport aux adolescents par rapport aux adultes, les citadins par rapport aux ruraux, les personnes ayant moins de temps, les militants, etc.).

En outre, les entreprises doivent être tenues responsables de leur rôle dans le déclin des pollinisateurs. Les consommateurs devraient recevoir des informations claires sur l'incidence des produits qu'ils consomment sur les pollinisateurs. Dans le même temps, les consommateurs devraient être en mesure de faire les bons choix par d'autres moyens, par exemple le financement.

Dans le même temps, nous ne considérons pas la sensibilisation comme une solution autonome. Sans politiques de soutien et d'incitations, la sensibilisation risque de rester déconnectée du changement réel..

Actions que nous proposons

ACTION 23

Ajouter des connaissances sur le déclin des pollinisateurs au programme scolaire commun

Les ministères de l'éducation ou de la culture devraient ajouter des connaissances sur le déclin des pollinisateurs (dans le cadre du paquet «biodiversité» de l'UE) au programme scolaire commun, du jeune âge au jeune adulte, de manière transversale et adaptée aux spécificités de chaque pays. Ce programme devrait inclure des actions plus concrètes et pratiques, telles que la semaine des pollinisateurs, l'accueil d'un agriculteur à l'école ou le fait d'aller sur le terrain pour davantage d'expériences de sensibilisation. Les expériences pratiques sont transformatrices. Les jeunes et les enfants (étudiants) peuvent être des multiplicateurs.

ACTION 24

Curriculum, complété par la Semaine verte, pour sensibiliser aux pollinisateurs

Les écoles pourraient renforcer la sensibilisation des jeunes à l'environnement en introduisant un cours flexible sur l'actualité qui permet aux enseignants d'adapter les sujets à l'évolution des développements sociaux et environnementaux. Pour compléter cet apprentissage continu, **les écoles** pourraient organiser une « semaine verte » annuelle visant à attirer l'attention sur les questions environnementales au moyen d'activités, d'ateliers et de concours entre les écoles. **Les conseils d'étudiants** pourraient jouer un rôle actif dans la sensibilisation, l'organisation d'initiatives et l'engagement d'autres étudiants dans des sujets environnementaux. En combinant un cours éducatif flexible avec des activités annuelles visibles telles que la Semaine verte, cette approche contribuerait à assurer à la fois la continuité et une attention soutenue aux défis environnementaux chez les étudiants.

ACTION 25

Une signalétique en faveur des pollinisateurs

Pour aider les consommateurs à faire des choix plus éclairés, une initiative de signalétique « favorable aux pollinisateurs » pourrait être mise en place afin de communiquer clairement l'impact des produits sur les pollinisateurs. Les produits qui sont favorables aux pollinisateurs, tels que les options biologiques, devraient être mis en évidence visuellement et placés plus en évidence dans les magasins pour les rendre plus attrayants et plus faciles à choisir. Dans le même temps, les produits qui ne sont pas favorables aux pollinisateurs devraient porter une étiquette claire identifiant leur impact. Pour garantir l'efficacité de l'initiative, ce marquage devrait être accompagnée d'une communication claire expliquant pourquoi les pollinisateurs sont importants et comment les choix des consommateurs les affectent, afin d'aider les citoyens à comprendre les raisons qui sous-tendent l'étiquette.



Suivi

Ce que nous demandons

L'UE devrait jouer un rôle renforcé dans la surveillance et le suivi des mesures de conservation des pollinisateurs :

- mettre en place des mécanismes de contrôle plus stricts et une responsabilité plus claire en cas de non-respect, avec des mécanismes de suivi clairs, y compris des sanctions financières ;
- fournir un soutien et des incitations accrus aux acteurs qui mettent effectivement en œuvre ces mesures.

Ce suivi sera effectué aux niveaux national et européen afin de garantir une mise en œuvre coordonnée et cohérente entre les pays. Des mécanismes d'examen régulier devraient être mis en place afin d'évaluer les progrès accomplis, d'assurer la transparence et de soutenir le respect continu des engagements en matière de conservation.

Actions que nous proposons

ACTION 26

Mettre en place un organisme d'audit indépendant et public sur l'application des règles actuelles de protection des pollinisateurs (au niveau de l'UE et des États membres)

Cet organe, sous la coordination de l'UE, assurera le suivi des règles actuelles en matière de protection des pollinisateurs. Il procédera à des mesures avant la mise en œuvre des mesures de conservation, pendant leur application et après leur achèvement, en utilisant un ensemble d'indicateurs écologiques et de performance clairs.

Les États membres de l'UE (et potentiellement les parties prenantes) seraient tenus de soumettre à l'UE des rapports annuels détaillant le respect des mesures de conservation, garantissant la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue.

Le financement et les incitations financières devraient être liés aux résultats, de sorte que des mesures efficaces débouchent sur un soutien supplémentaire.

ACTION 27

Établir un système de financement permanent pour assurer un suivi indépendant et scientifique

Ce fonds est financé par des taxes prélevées sur **les entreprises productrices de pesticides** pour s'assurer que la recherche et la surveillance de la conservation des pollinisateurs sont neutres et exemptes d'influence des entreprises.

Les institutions scientifiques participantes doivent déclarer formellement l'absence de conflits d'intérêts.

L'UE gèrera les fonds collectés pour effectuer un suivi indépendant, avec des audits réguliers visant à vérifier que les responsables de la surveillance restent totalement indépendants.

ACTION 28

Surveillance systématique et indépendante des pollinisateurs afin d'évaluer l'état actuel de la population et le bien-être général des pollinisateurs

Ce suivi devrait :

- Mesurer leur abondance et leur richesse et évaluer les améliorations liées aux mesures de conservation mises en œuvre.
- Analyser la relation entre la mise en œuvre des mesures de protection et l'état des populations de pollinisateurs.
- Fournir un cadre transparent et axé sur les résultats dans lequel les agriculteurs sont incités à améliorer la biodiversité et les habitats des pollinisateurs.

Ce suivi doit garantir un traitement équitable et des avantages écologiques mesurables dans l'ensemble de l'UE. Cela pourrait conduire à des incitations financières basées sur les efforts qui contribuent le plus efficacement à la conservation des pollinisateurs et à la santé globale des écosystèmes. Cette approche garantit que les pratiques agricoles et d'utilisation des terres sont alignées sur des résultats écologiques mesurables.



Application, mise en œuvre et groupes d'intérêt

Ce que nous demandons

Nous demandons :

- Une mise en œuvre plus cohérente des règles.
- Une combinaison équilibrée d'incitations et de sanctions.
- Une plus grande transparence dans les processus décisionnels, la mise en œuvre et l'application de la loi.
- Des limites claires pour le rôle des groupes d'intérêt.
- Une éducation de l'influence des groupes de pression représentant des intérêts qui nuisent à la nature et à l'environnement.
- Des acteurs économiquement plus forts ne devraient pas avoir plus d'influence politique que les autres groupes et ne devraient pas outrepasser les conclusions scientifiques.
- De renforcer le rôle des citoyens, de la science et de la société civile dans les processus décisionnels.

Actions que nous proposons

ACTION 29

Sanctions en cas de corruption

Des sanctions plus importantes et plus efficaces devraient être imposées en cas de corruption et de violation des règles de transparence. L'application des règles existantes devrait être améliorée. Les citoyens et la société civile devraient avoir davantage de pouvoir d'intervention en cas de violation des règles, par exemple avec l'aide du système judiciaire ou d'une assemblée des citoyens.



ACTION 30

Rapport annuel sur l'état des pollinisateurs

L'accès du public aux informations sur la situation actuelle des pollinisateurs et les mesures prises pour les protéger au niveau des États membres au moyen d'un rapport annuel (au moins) - présenté sur un support de communication attrayant (documentaire sur Netflix, podcasts Spotify, etc.). Le rapport sert à suivre les progrès de manière accessible et offre au public la possibilité de mieux interagir avec les résultats, tout en le rendant plus traçable lorsque les États membres négligent certains domaines.

ACTION 31

Un dialogue à plusieurs niveaux entre les parties prenantes sur les pollinisateurs dans chaque État membre

Ces séries de dialogues, du niveau local au niveau national, devraient alimenter le processus d'élaboration des politiques de l'UE. Les résultats devraient être pris en compte dans chaque cycle politique annuel au moyen d'une boucle de retour d'information claire. La participation devrait être facultative, sauf pour les bénéficiaires d'un financement de l'UE, pour lesquels elle devrait être obligatoire. La consultation de masse aurait lieu par la poste, tandis que les forums locaux et nationaux se tiendraient face à face. Étant donné que ces consultations annuelles seraient coûteuses,

nous suggérons de les financer au moyen d'un soutien déductible d'impôt de la part des organisations professionnelles, tout en garantissant l'indépendance du financement.

ACTION 32

Renforcement du registre de transparence de l'UE

Le registre de transparence est obligatoire et exige une divulgation précise de toutes les activités de lobbying, dépenses, clients et politiques spécifiques ciblées. Mais il devrait être renforcé et inclure une empreinte législative : pour tout l'argent qui est passé, interne ou externe, les noms doivent être affichés / communiqués, ainsi que ce dont ils ont parlé.

Il devrait également comprendre **les députés européens** et les membres du **Conseil de l'Union européenne**.





PARTIE III :

RECOMMANDATIONS SUR L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES JEUNES CITOYENS



Eurasian Hummingbird Hawkmoth (*Macroglossum stellatarum*).
Lombardy, Italy. Picture by Gregoire Dubois

Déclaration sur le rôle des jeunes citoyens dans la gouvernance de la biodiversité

En tant que membres de l'Assemblée des jeunes citoyens sur les pollinisateurs, nous pensons qu'il est essentiel que les jeunes citoyens européens aient leur mot à dire dans la gouvernance de la biodiversité, car nous serons **incontestablement touchés** par la perte de biodiversité à long terme: nous serons toujours présents dans 60 ans et nous devrons en subir les conséquences.

En outre, nous sommes convaincus que nous pouvons apporter une valeur ajoutée aux discussions politiques et à l'action autour de la biodiversité. En tant que jeunes citoyens, nous sommes **ouverts au changement, créatifs et prêts à remettre en question les normes existantes**; un état d'esprit nécessaire pour résoudre le problème complexe du déclin de la biodiversité. Les jeunes ont toujours eu un esprit de révolution et de changement. Nous avons également **l'énergie et la détermination** d'investir aujourd'hui et de mener ce combat à l'avenir.

Bien que nous soyons les plus touchés, beaucoup d'entre nous se sentent **sous-représentés** dans le système politique actuel, où le pouvoir décisionnel est détenu de manière disproportionnée par les générations plus âgées et où les processus décisionnels sont lents et bureaucratiques. Nous nous sentons souvent négligés par les politiciens et n'avons pas l'espace nécessaire pour avoir un impact réel sur les politiques. Nous les identifions comme des causes profondes des sentiments d'impuissance, de lassitude, de scepticisme et de perte de foi en la politique que de nombreux jeunes éprouvent. Il y a un désintérêt dû à l'immobilité politique et au sentiment d'être abandonné. Notre génération estime que quoi que nous fassions, nous ne pouvons rien changer.

Pour y remédier, nous convenons des principes et conditions suivants afin de favoriser l'engagement des jeunes citoyens dans la gouvernance de la biodiversité :

- En tant que jeunes citoyens dont l'avenir est hypothéqué par les décisions d'aujourd'hui, nous devrions avoir **le droit intergénérationnel de participer** à l'élaboration des politiques. Nous appuyons des occasions comme celle-ci; toutefois, nous voulons plus que des consultations symboliques et ponctuelles. Nous voulons que notre droit de participer soit officiellement reconnu et que notre participation soit plus importante et permanente.
- Ces opportunités de participation devraient être conçues pour nous intéresser et nous rejoindre directement en ligne, à l'école, dans notre vie quotidienne. Pour participer de manière significative, nous devons connaître les possibilités de participation et être informés de la question de la biodiversité et de sa pertinence. **La prise de conscience** est une condition préalable à notre mobilisation. En outre, les jeunes devraient être responsabilisés en tant qu'acteurs politiques grâce à l'éducation politique dans les écoles, ce qui devrait favoriser une culture qui nous fait nous sentir responsables et agir ensemble.
- Pour que la voix des jeunes soit légitime, nous avons également besoin de jeunes issus de milieux ruraux, de milieux de travail et vulnérables à la table de décision, et pas seulement de jeunes urbains, formés au collège ou d'activistes ayant du temps libre. L'inclusion **de tous les jeunes** nécessite des incitations et des mécanismes tels que la sélection aléatoire et une compensation financière équitable.
- Pour présenter la question de la perte de biodiversité, nous voulons souligner l'importance d'impliquer également les **groupes spécifiquement touchés et toutes les générations** : tous doivent coopérer. Non seulement la population vieillit, mais ce ne devrait pas être aux jeunes seuls de porter toutes les attentes et les responsabilités sur leurs épaules.
- Enfin, nous appelons à des **mécanismes de suivi clairs et transparents et à la responsabilisation** des décideurs politiques : un long rapport que personne n'a jamais examiné est inutile. Les institutions politiques doivent être légalement tenues de répondre aux recommandations des jeunes citoyens de manière raisonnée, en expliquant pourquoi elles les acceptent ou les rejettent. Cela favoriserait la confiance dans la participation des citoyens et démontrerait une gestion responsable des ressources publiques. Nous exhortons les décideurs politiques à rester fidèles à leur promesse de donner suite à nos recommandations.



A. Objet, mandat et fonctions

« L'Assemblée permanente des jeunes citoyens européens sur la biodiversité » (L'Assemblée) est un organe consultatif indépendant qui amplifie la voix des jeunes dans la prise de décision européenne. Son rôle principal est le suivant :

- Identifier et fixer des priorités sur les questions critiques liées à la biodiversité et aux pollinisateurs (établissement de l'ordre du jour)
- Fournir des recommandations et des orientations formelles sur la législation, les politiques et les initiatives ayant une incidence sur la biodiversité, en veillant à ce que :
 - » les décideurs soient tenus de consulter l'Assemblée sur les sujets pertinents, et
 - » les autorités publiques soient tenues de répondre à ses recommandations, en expliquant clairement quels aspects ont été pris en considération, lesquels ne l'ont pas été, et le raisonnement sous-tendant leurs décisions.

Dans le cadre d'un tel processus, l'Assemblée peut également exprimer des opinions critiques et ses préoccupations concernant des politiques ou des mesures qu'elle juge insuffisantes ou nocives pour la biodiversité.

L'Assemblée devrait également avoir la capacité de demander un moratoire temporaire ou la suspension de propositions législatives susceptibles d'avoir une incidence négative sur la biodiversité, permettant d'accorder plus de temps pour l'examen, la délibération et la réponse. Cette période pourrait également servir à sensibiliser le public, à mobiliser les parties prenantes et à promouvoir un débat éclairé sur les incidences potentielles de ces politiques.

Compte tenu de l'étendue du sujet de la biodiversité, l'Assemblée pourrait choisir de concentrer ses travaux sur des sujets spécifiques. Ceux-ci peuvent tourner ou évoluer au fil du temps, permettant à l'Assemblée d'aborder différents aspects de la biodiversité et des pollinisateurs en fonction des défis émergents et des décisions collectives.

L'Assemblée recueillerait des contributions par le biais de délibérations internes et d'un large engagement des citoyens, y compris des contributions de scientifiques, de citoyens et de parties prenantes concernées,

promouvant des recommandations politiques fondées sur des données probantes, inclusives et axées sur la jeunesse dans toute l'Europe.

L'assemblée s'adresse à la fois à l'UE et au niveau local.

B. Composition, sélection et rotation

Nous suggérons que la prochaine Assemblée soit composée de :

- 40 % de citoyens sélectionnés au hasard.
- 40% de citoyens ayant une expérience pertinente pour le sujet de l'Assemblée (pratique, académique ou professionnelle).
- Et 20% de citoyens qui étaient membres de l'Assemblée précédente pour garantir le transfert de connaissances.

Pour ce dernier groupe ,

- S'il y avait plus de 20% d'intéressés à participer, il leur sera demandé de remplir un questionnaire sur leur motivation, leur participation aux groupes de travail et leur participation aux sessions de l'Assemblée. Cela permettrait d'identifier les personnes ayant une plus grande capacité de transfert de connaissances, mais aussi de prendre en compte la diversité du groupe. Les places seraient réparties au hasard parmi les plus qualifiés.
- Si moins de 20 % souhaitaient participer, le pourcentage restant serait réparti de manière égale entre les deux autres catégories.



C. Conception délibérative

L'Assemblée devrait être composée de sessions sur place et de sessions en ligne :

- Elle devrait se réunir 4 fois par an, tous les 3 mois pour avoir des discussions approfondies et prendre des décisions.
- Entre-temps, des réunions en ligne devraient être organisées pour travailler sur les documents et réagir au développement politique.

Les participants devraient recevoir un soutien préparatoire structuré avant leur première réunion en présentiel. Il devrait s'agir notamment des éléments suivants :

- Réunions en ligne expliquant le fonctionnement du processus d'assemblage.
- Des orientations claires sur les objectifs et la structure des prochaines sessions, y compris des apports de connaissances pour permettre la préparation des questions.
- Informations générales sur le cadre de l'UE (institutions de l'UE, législation, processus d'élaboration des politiques).
- Informations et liens vers d'autres ressources sur le sujet spécifique en débat (par exemple, les pollinisateurs). Ces informations devraient être centralisées dans un manuel fourni au début du processus et utilisé tout au long des sessions. Toute information supplémentaire nécessaire devrait être reçue avant chaque session afin de permettre une préparation en temps opportun.

Les participants auraient différentes façons de s'engager davantage dans ce processus :

- Un groupe de coordination/groupe restreint de membres volontaires de l'Assemblée devrait assumer la responsabilité de son organisation.
- La prochaine Assemblée devrait décider du nombre et de la sélection des membres, des responsabilités et de l'organisation interne de ce groupe de coordination/groupe restreint.
- Par le biais de groupes de travail : ils devraient être mieux soutenus au début, et il devrait y avoir plus de coordination entre eux. Ils devraient disposer de plus de temps pendant les sessions, en prévoyant des jours supplémentaires facultatifs pour leurs membres avant les sessions en présentiel (à partir de la deuxième session). Les participants devraient recevoir des certificats de participation pour reconnaître leur travail.
- Les membres qui terminent leur mandat à l'Assemblée devraient avoir la possibilité de rester impliqués par l'intermédiaire d'un réseau d'anciens élèves.

Les participants devraient recevoir une reconnaissance pour ces engagements.

D. Connaissances

Tout au long du processus, l'Assemblée devrait avoir un débat équilibré et être pleinement exposée à des points de vue divers et opposés. Les membres de l'Assemblée devraient rencontrer des :

- Parties prenantes controversées et directement affectées ;
- Experts ;
- Fonctionnaires de l'UE

Les membres de l'Assemblée devraient avoir leur mot à dire dans la sélection des experts, car cela augmente l'engagement et conduit à une offre de connaissances plus pertinente.

Les contributions des experts et des parties prenantes devraient être fournies de préférence en petits groupes (par exemple, des groupes de travail) au sein desquels les participants peuvent poser des questions librement, interagir directement et s'engager plus profondément dans un cadre plus détendu. Les participants devraient recevoir des informations en amont pour préparer les questions en vue des discussions. Les experts et les parties prenantes devraient être bien informés des besoins en connaissances et des attentes de l'Assemblée.

En ce qui concerne les fonctionnaires de l'UE, les connaissances devraient être fondées sur des données et étayées par des faits. Les membres de l'Assemblée doivent avoir la possibilité de soumettre des questions avant leurs présentations et de voter sur leur ordre de priorité. Il devrait toujours y avoir de la place pour les questions ouvertes afin d'équilibrer les questions précédemment envoyées. Les questions restées sans réponse devraient recevoir une réponse écrite après la séance de l'Assemblée.



E. Communication

L'Assemblée devrait avoir un style de communication visuel professionnel pour la diffusion et le partage des résultats. Elle devrait s'appuyer sur une vaste stratégie de communication multicanal. Une telle stratégie de communication devrait couvrir un large éventail de canaux, y compris les médias traditionnels et modernes, afin de toucher des personnes de tous âges, en particulier les jeunes, et de susciter la confiance dans l'Assemblée. Cela devrait inclure les journaux, les publicités/vidéos explicatives à la télévision, le cinéma, les médias sociaux, les transports publics, la réalité virtuelle (VR), les stands de festival. Cette stratégie devrait également essayer d'atteindre les réseaux et / ou les organisations partenaires établies telles que les enseignants et les organisations d'aînés.

Il convient d'accorder une attention particulière :

- Aux futures invitations officielles à devenir membre de l'Assemblée afin que les gens ne pensent pas qu'il s'agit d'une sorte d'escroquerie et se sentent rassurés sur le caractère officiel de l'initiative ;
- Au site Web de l'Assemblée qui devrait être repensé par une équipe de jeunes graphistes capables de s'adapter au style et comportement des jeunes utilisateurs. Il devrait :
 - » Avoir une page dédiée et un nom de domaine facile à trouver via google et d'autres moteurs de recherche.
 - » Améliorer la Plate-forme de participation des citoyens actuelle.
 - » Permettre un accès facile aux documents, de manière plus organisée.
 - » Offrir au grand public un moyen plus attrayant et plus engageant de donner son avis sur les sujets abordés.
 - » Être cohérent avec l'identité visuelle de l'Assemblée, comme décrit ci-dessus.

F. Lien avec les autorités nationales

Représentants de l'Assemblée pour l'engagement institutionnel et la diffusion

À la fin de chaque Assemblée, 27 participants élus (un par État membre de l'UE) devraient être désignés pour représenter l'Assemblée à différents niveaux d'institutions (nationales et européennes) afin de renforcer la visibilité, la légitimité et la diffusion des travaux de l'Assemblée dans toute l'Europe.

Les représentants élus serviraient de points de contact entre l'Assemblée et les institutions européennes ou nationales. Nous recommandons qu'ils travaillent aux côtés d'experts afin de renforcer leur crédibilité. Cet organe changerait après chaque nouvelle Assemblée pour assurer une représentation équitable entre les différentes Assemblées.

En parallèle, chaque participant à l'Assemblée contribuerait à l'échange d'informations sur le processus et à la diffusion de ses résultats dans son pays pendant et après sa participation.

Pour garantir l'efficacité de ce système, les représentants élus et tous les participants devraient disposer d'outils de communication et de lignes directrices, ainsi que d'un soutien officiel des institutions de l'UE afin de veiller à ce qu'il ne passe pas inaperçu. Ces outils devraient nous permettre d'expliquer facilement le rôle de l'Assemblée, ses recommandations et son impact.

Relier l'Assemblée au débat public national dans toute l'Europe

L'Assemblée devrait encourager les débats publics aux niveaux local et national (par exemple : sensibiliser, mettre les questions clés à l'ordre du jour public et créer des espaces de dialogue, etc) afin de garantir que les discussions et les résultats de l'Assemblée résonnent au-delà du niveau européen. Cet objectif pourrait être atteint en collaboration avec des ONG, des experts, des organisations de la société civile et des institutions locales.

À l'appui de cet objectif, la communication avec l'Assemblée devrait également être considérablement renforcée pour faire en sorte qu'elle devienne visible et bien connue à différents niveaux. Il pourrait s'agir d'inviter au moins un journaliste de chaque État membre de l'UE à assister à l'Assemblée, en assurant une couverture médiatique dans toute l'Europe.

Nous pensons que travailler avec des professionnels de la communication, tels qu'un gestionnaire de réseaux sociaux dédié, pourrait aider à développer un contenu de haute qualité et une stratégie de communication cohérente.



G. Lien avec les autorités de l'UE

Nous demandons de déléguer à quelques membres de l'Assemblée le droit d'agir en tant qu'organe consultatif des commissions désignées du Parlement européen (AGRI/ENVI) liées aux pollinisateurs afin de fournir le point de vue des jeunes au cours de la délibération.

Il devrait y avoir des personnes de contact claires pour l'Assemblée du côté politique (la Commission européenne, mais aussi le Parlement européen et le Conseil).

Nous demandons à recevoir un retour d'information sur nos recommandations du Parlement européen sous forme écrite dans un délai de quatre mois. Ce retour d'information devrait porter sur la faisabilité et fournir une justification détaillée des raisons pour lesquelles quelque chose est possible ou non. Demander un suivi transparent / mise à jour du statut pour voir où se trouve l'ensemble de nos recommandations dans le processus politique en partageant progressivement les commentaires.





COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels)
- au numéro de standard suivant: +32 22999696,
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <https://eur-lex.europa.eu>

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<https://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



